

MUNICIPALITÉ DE LA NATION THE NATION MUNICIPALITY
ASSEMBLÉE PUBLIQUE SELON PUBLIC MEETING UNDER SECTION 34
L'ARTICLE 34 DE LA LOI SUR OF THE PLANNING ACT
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE LUNDI 28 JUIN 2010 MONDAY, JUNE 28TH, 2010,
À 18 H AT 6:00 P.M.
HÔTEL DE VILLE, TOWN HALL,
CASSELMAN, ONTARIO

Présents à l'assemblée : Present at the meeting:

Maire	Denis Pommainville	Mayor
Conseiller	François St.Amour	Councillor
Conseiller	Marcel Legault	Councillor
Conseiller	Richard Legault	Councillor
Conseiller	Yvon Bourgeois	Councillor
Greffière adjointe	Marielle Dupuis	Deputy-Clerk
Urbaniste	Guylain Lafèche	Planner

Résolution / Resolution no 413-2010

Proposée par : / Moved by: Marcel Legault
Appuyée par : / Seconded by: Richard Legault

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
PUBLIQUE - DOSSIERS ZBL-8-2010
ET ZBL-9-2010

OPENING OF THE PUBLIC MEETING -
FILES - ZBL-8-2010 AND ZBL-9-2010

Qu'il soit résolu que la présente assemblée publique convoquée selon l'article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire (1990) soit ouverte à 18 h.

Be it resolved that the public meeting convened under Section 34 of the Planning Act (1990) be opened at 6:00 p.m.

Adoptée

Carried

2.1

Dossier ZBL-8-2010, Sylvain Savage, partie du lot 19, concession 10 de l'ancien canton de Cambridge

File ZBL-8-2010, Sylvain Savage, Part of lot 19, Concession 10 of the former Township of Cambridge

Était présent : / Was present: Sylvain Savage

Voir le rapport écrit. M. Savage désire bâtir un semi-détaché sur ladite propriété. Les marges de recul ainsi que la superficie minimum devront être réduites pour permettre la construction du semi-détaché. Aucun commentaire n'a été reçu. Aucune objection n'a été reçue.

See written report. Mr. Savage wishes to build a semi-detached on the said property. The setbacks and the minimum lot area must be reduced to allow the semi-detached. No objections, no comments were received.

2.2

Dossier ZBL-9-2010, Victor McKinley, partie du lot 5, concession 11 de l'ancien canton de Plantagenet sud

File ZBL-9-2010, Victor McKinley, Part of Lot 5, Concession 11 of the former Township of South Plantagenet

Était présent : / Was present: Aucune présence. /No attendance

Voir le rapport écrit. Cette modification est une condition au détachement de terrain. Aucun commentaire n'a été reçu. Aucune objection n'a été reçue.

See written report. This zoning is a condition to the land severance. No objections, no comments were received.

AJOURNEMENT ADJOURNMENT

Résolution / Resolution no 414-2010

Proposée par : / Moved by: Yvon Bourgeois
Appuyée par : / Seconded by: François St.Amour

AJOURNEMENT

Qu'il soit résolu que la présente assemblée publique convoquée selon l'article 34 de la Loi sur l'aménagement du territoire (1990) soit ajournée à 18 h 13.

Adoptée

ADJOURNMENT

Be it resolved that the public meeting convened under Section 34 of the Planning Act (1990) be adjourned at 6:13 p.m.

Carried

Denis Pommainville
Maire / Mayor

Marielle Dupuis
Greffière adjointe / Deputy-Clerk